



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 14 JANVIER A 9H30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

PRESENTS : Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ
Mme Anne-Sophie PESSAY.

EXCUSES : M. Laurent BADONE (procuration à M. Christophe FOURNIER), Mme Jacqueline LODS (procuration à M. Gilbert COLLINI), M. Florent LAMOISSIERE.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1) Budget principal : Décision Modificative N°2 :

Il n'a pas été provisionné de crédits suffisants pour le mandatement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal sur le budget 2016, 1200€ ont été votés.

Le FPIC de la commune se chiffre à 16340€.

En conséquence, le trésorier ne peut procéder à la liquidation de cette dépense.

Le conseil municipal, sous la présidence de Christophe FOURNIER, Maire, et après en avoir délibéré :

-accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 ci-après :

-c/73925FPIC : + 4340€

-c/6413 Personnel non titulaire : - 4340€.

La séance est levée à 10H.

A Entremont, le 14 janvier 2017

Le Maire, Christophe FOURNIER,

